

## **Rapport du Président**

Séance publique du

lundi 6 février 2023

**N°** CD-2023-1-6-2

**N° applicatif** 4805

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Service instructeur**

### **Service consulté**

## **PARRAINAGE DE LA FRÉGATE MULTI-MISSIONS DE DÉFENSE AÉRIENNE "ALSACE"**

Résumé : La Marine nationale disposera, à l'horizon 2030, de quinze frégates de 1er rang. L'une des prochaines frégates à entrer dans le cycle opérationnel sera la frégate multi-missions défense aérienne (FREMM DA) « Alsace ». À cette occasion et après une correspondance avec les commandants successifs de ce navire, il vous est proposé de parrainer cette frégate.

Au courant de l'année 2019, la frégate multi-missions de défense aérienne (FREMM DA) « Alsace », dont la construction par la société Naval Group avait débuté en juin 2016, a été mise à flot.

À cette occasion, le Commandant désigné de ce navire s'est rapproché des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour évoquer l'éventuel parrainage de ce fleuron de la Marine Nationale par la future Collectivité européenne d'Alsace.

Sensibles à la dimension symbolique d'un tel acte qui devait se concrétiser quasi concomitamment avec la renaissance institutionnelle de l'Alsace en 2021, les deux Départements alsaciens ont donné un accord de principe commun.

Malheureusement, ce beau projet a dû être reporté, notamment en raison de la pandémie de la Covid-19 et ce n'est que récemment que la démarche de parrainage a été relancée.

Il est à préciser que le processus conduisant à l'agrément d'un parrainage par l'autorité militaire obéit à un formalisme très strict et doit nécessairement passer par l'Association des Villes Marraines des forces armées (AVMfa). Celle-ci réunit l'ensemble des 180 collectivités territoriales (Communes, Départements et Régions) qui parrainent chacune une unité opérationnelle des forces armées.

L'Alsace semble bien loin de la mer et, a priori, du monde maritime, pour autant, elle a toujours cultivé des liens durables et profonds avec la Marine de notre Pays. Ainsi, par le passé, plusieurs navires ont déjà eu une attache toute particulière avec notre région.

Le puissant cuirassé « Strasbourg » qui s'échappa, le 3 juillet 1940, de la terrible attaque britannique de Mers-el-Kebir, lors de laquelle près de 1 295 marins français trouvèrent la mort.

L'escorte rapide « L'Alsacien » qui fut en service de 1960 à 1981 et dont la carrière opérationnelle fut émaillée de nombreux faits remarquables.

Mais, cela sera la première fois dans l'histoire navale qu'un bâtiment militaire portera le nom « Alsace ».

La frégate multi-missions de défense aérienne « Alsace » aura pour vocation d'escorter le porte-avions « Charles de Gaulle », d'appuyer la Force océanique stratégique et de participer à des opérations spéciales, telles que la lutte antinavire et le contrôle de trafics illicites qui ne cessent de croître.

Cet impressionnant bâtiment a effectué sa sortie inaugurale en mer au mois de mai 2020 et sera basé à Toulon. Il mesure 142 mètres de long pour 19,70 mètres de large et il sera armé, à terme, par un équipage de 132 marins, femmes et hommes.

Au-delà de la tradition maritime séculaire qui veut que la marraine baptise le navire et lui souhaite une bonne navigation, le parrainage permet de nouer des liens privilégiés entre, d'une part la collectivité-marraine et ses habitants et, d'autre part les personnels de l'unité opérationnelle.

En devenant collectivité-marraine, la Collectivité européenne d'Alsace affirmera son soutien indéfectible à des femmes et à des hommes engagés quotidiennement au service de la Nation et de la défense de nos valeurs démocratiques et républicaines.

En outre, il en résultera assurément des opportunités d'échanges et de rencontres, riches et nombreuses, notamment dans les domaines de l'éducation et de la culture.

Ce parrainage honore l'Alsace et les Alsaciens qui pourront être fiers qu'un navire de la Marine nationale porte le nom de leur très chère région et que son équipage défende, au péril de leurs vies, les valeurs de la liberté auxquelles nous sommes tous particulièrement attachés. Une partie de l'Alsace naviguera, à l'avenir, sur les flots des différents mers et océans de notre planète et cette frégate contribuera au rayonnement de notre territoire.

Cet engagement nécessite toutefois un vote unanime de notre Assemblée, car les forces armées estiment, à juste titre, qu'un projet de parrainage ne peut être l'enjeu de querelles partisans.

Aussi, par-delà nos diverses sensibilités politiques, il vous est proposé :

- d'approuver le parrainage de la frégate multi-missions de défense aérienne « Alsace » par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- d'approuver les statuts de l'Association des Villes Marraines des forces armées (AVMfa) joints en annexe au présent rapport ;
- d'adhérer à l'AVMfa, conformément à ses statuts, afin de pouvoir concrétiser ce projet de parrainage et dont la cotisation annuelle s'élève à 4 000 euros. Ce montant sera prélevé sur l'opération P002O005 (011-6281-031) ;
- de prendre acte que le Président est le représentant de droit de la Collectivité au sein de l'AVMfa ;
- de m'autoriser à signer tous les documents afférents à cette démarche de parrainage.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY